Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le
ID : 015-200001337-20230426-D202306-BF

SYTEC
TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2023-06

Objet : Mouvements de crédits de chapitre à chapitre – Budget Annexe Environnement – Exercice 2023

La Présidente du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-41 du 12 septembre 2022 du Comité Syndical dédicant de la mise en place de nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération n°2022-47 du 1er décembre 2022 du Comité Syndical relative à l'application de la fongibilité des crédits dans le cadre de la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant que l'ordonnateur à la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits ouverts au chapitre 65 et d'opérer une réduction des crédits ouverts au chapitre 011.

DECIDE

Article 1

De procéder à un mouvement de crédits du chapitre 011 au chapitre 65 en section de fonctionnement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 - Charges à caractère général	**- 3 050,00 €**	
61551 Entretien matériel roulant	-3 050,00 €	
65 – Autres charges de gestion courante		**+ 3 050,00 €**
65888 – Autres		+ 3 050,00 €
TOTAL	**-3 050,00 €**	**+ 3 050,00 €**

Ces mouvements de crédits représentent 0,08 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 26/04/2023
Reçu en préfecture le 26/04/2023
Publié le
ID : 015-200001337-20230426-D202306-BF

Article 2

Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour et fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal.

Fait à Saint-Flour, le 26 avril 2023

La Présidente

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL
SYTEC

Céline CHARRIAUD